

CASH PLUS S.A

Société anonyme au capital social de 245.530.900 dirhams
Siège social : 1 Rue des Pléiades, 3ème étage, Q. des Hôpitaux – Casablanca
RC : 129 325 Casablanca – IF : 01006335 - ICE n° : 000229434000090

PROCURATION

Je soussigné (e),

Nom et Prénom (ou raison sociale)

N° CIN (ou RC si personne morale)

Adresse du domicile (ou siège social)

Représenté par (si personne morale)

En qualité de :

Nombre d'actions détenues

En ma qualité d'actionnaire de la Société CASH PLUS, établissement de paiement agréé par Bank Al-Maghrib société anonyme au capital de 245.530.900 DH, dont le siège social est à 1 Rue des Pléiades, 3ème étage, Q. des Hôpitaux – Casablanca, immatriculée au registre de commerce sous le N° 129325 ;

Donne tous pouvoirs, sans faculté de substituer, à :

Nom et Prénom (ou raison sociale)

N° CIN (ou RC si personne morale)

Qualité

Adresse du domicile (ou siège social)

Représenté par (si personne morale)

En qualité de :

A l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra **le mardi 28 avril 2026 à 10 heures à Aparthotel Adagio Premium Casablanca City Center, 279 Boulevard Bir Anzarane 20250 CASABLANCA**, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de la convocation ;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Lecture et approbation du rapport général des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Examen et approbation des comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
5. Examen et approbation des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
6. Affectation du résultat ;
7. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
8. Approbation des conventions visées par les articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes ;
9. Quitus aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat et aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
10. Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration ;
11. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Fidaroc Grant Thornton ;
12. Questions diverses ;
13. Pouvoirs.

En conséquence, assister à ladite Assemblée, émarger toute feuille de présence, prendre connaissance de tous documents et informations, conférer et accepter toutes fonctions, prendre part à toutes discussions et délibérations et émettre tous votes, signer tous procès-verbaux et toutes pièces et, en général, faire le nécessaire.

Fait à.....le.....

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».